

Kyoto ratifié, course de vitesse aiguisée...

vendredi 20 janvier 2006, par [TANURO Daniel](#) (Date de rédaction antérieure : octobre 2004).

Sommaire

- [Money, money, money](#)
- [Europe et Amérique](#)
- [« Une bonne nouvelle pour \(...\) »](#)
- [Et maintenant ?](#)

La décision du gouvernement russe de ratifier le Protocole de Kyoto mérite qu'on s'y attarde. Les États-Unis s'étant retirés en 2001, la ratification par Moscou était indispensable pour que l'accord signé au Japon en 1997 entre en application (1). Certes, le texte doit encore passer par la Douma, mais il est fort probable que le Parlement suivra la voie tracée par l'exécutif, de sorte que le traité entrera sans doute en application en 2005. C'est une victoire pour l'Union Européenne (UE) dans sa lutte de concurrence avec les États-Unis, et un tout petit pas en avant - très insatisfaisant - dans la lutte contre le changement climatique. Une nouvelle phase des négociations climatiques s'ouvre à présent, dans laquelle la pression néolibérale risque de redoubler d'intensité.

Élaboré dans le sillage de la Convention-cadre de l'ONU sur le Changement Climatique (UNFCCC, Rio 1992), Kyoto enjoint aux pays industrialisés (y compris les pays de l'Est dits « en transition ») de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (2) de 5,2 % au cours d'une première « période d'engagement » 2008-2012. L'année de référence choisie est en général 1990. L'engagement global est modulé selon les pays (l'Union Européenne, par exemple, doit diminuer ses émissions de 8 %). L'élaboration du Protocole ainsi que les négociations sur ses modalités et sur ses suites - qui continuent à travers les Conférences des Parties à la Convention-cadre - sont soumises à d'intenses pressions des lobbies capitalistes. De ce fait, l'objectif de 5,2 % a été assoupli par trois mécanismes dits « de flexibilité » : le mécanisme du développement propre, la mise en œuvre conjointe et l'échange de droits d'émission (3). Pour comprendre le bras de fer autour de la ratification russe, il faut comprendre en particulier le système d'échange de droits d'émission.

Money, money, money

Le principe est simple : puisque le CO₂ émis en un point quelconque du globe circule très rapidement et contribue ainsi au réchauffement global, les négociateurs de Kyoto ont estimé que le lieu des réductions d'émissions n'avait guère d'importance, l'essentiel étant que les « plus » et les « moins » des pays par rapport à leur quota se compensent, de sorte que l'objectif soit atteint globalement. En application de ce principe, un pays qui dépasse son objectif de réduction (c'est-à-dire qui passe au-dessous de son quota) dispose d'un montant équivalent en « droits d'émission ». Ces droits peuvent être capitalisés pour alléger les objectifs de réduction ultérieurs (car l'effort de Kyoto se poursuivra à travers une deuxième période d'engagement 2012-2016). Ils peuvent aussi être vendus à d'autres pays signataires, qui ne parviennent pas à atteindre leur objectif par des mesures nationales. Kyoto implique donc la création d'un marché mondial du carbone (4).

On l'a dit, l'année de référence pour calculer les réductions d'émission est 1990. Or, après 1990, les

économies de l'ex-glacis soviétique se sont effondrées - le PNB chutant même de 50 % dans certains cas. De ce fait, lors de la signature du traité, ces pays se sont retrouvés du jour au lendemain propriétaires d'énormes quantités de droits d'émission potentiels. Évidemment, ces droits ne pouvaient devenir vendables que si le Protocole entrerait en vigueur. De ce point de vue, Russes et Ukrainiens avaient plutôt intérêt à la ratification. Mais, d'un autre côté, les oppositions étaient - et restent - très vives. Elles ne sont pas toutes explicites et se situent à des niveaux de problématiques fort différents. Très ouvertement, certains responsables argumentent que Kyoto, en limitant les émissions, hypothéquerait le développement économique (5). D'autres au contraire se réjouissent tout aussi ouvertement - comme GAZPROM, qui mise sur l'accélération de la conversion du charbon ou du fuel vers le gaz naturel comme source d'énergie dans la production d'électricité (6). Sous cape, des cyniques à courte vue considèrent que le réchauffement climatique pourrait avoir des retombées positives en Russie, notamment du point de vue de la production agricole. D'autres pointent le fait que Moscou, pour vendre ses droits, devra investir des sommes importantes en systèmes de mesure et de contrôle. Enfin, il est évident que les considérations géostratégiques ont joué un rôle majeur : en effet, dans le contexte de la polarisation UE-USA sur le dossier climatique, ratifier le Protocole revient à privilégier un camp plutôt que l'autre. Tous ces éléments ont pesé en sens divers sur le Kremlin, de sorte qu'il aura fallu l'intervention personnelle de Poutine pour trancher. Le sens dans lequel il l'a fait semble cohérent avec le cours général de la diplomatie russe depuis le 11 septembre.

Mais les hésitations russes s'expliquent aussi par une autre raison, plus terre à terre. En effet, il ne suffit pas d'offrir une marchandise abondante - des droits d'émission en l'occurrence ; encore faut-il que le prix de cette marchandise soit soutenu par la demande. Et c'est ici que le bât blesse. En effet, les gros acheteurs potentiels de carbone sont les États-Unis. En 2000, leurs émissions étaient près de 20 % au-dessus de l'objectif de Kyoto. Selon des projections fiables, l'excédent américain en 2010 serait de 300 à 500 millions de tonnes/an, soit à peu près les droits d'émission que les Russes pourraient mettre en vente à ce moment-là. Le graphique l'illustre bien : avec les Américains, le marché du CO₂ serait relativement équilibré (7) ; sans eux, l'offre excéderait de loin la demande. Dans le premier cas, Kyoto pourrait rapporter jusqu'à 170 milliards de dollars en cinq ans à Moscou ; dans le second, les Russes devraient se contenter de 20 milliards de dollars, voire moins (8). Ce n'est pas vraiment la poule aux œufs d'or. Néanmoins, Poutine aura estimé qu'il n'avait rien de mieux à espérer, et qu'il risquait au contraire de laisser passer une occasion. On ne peut lui donner tort : John Kerry, comme Bush, est opposé à Kyoto, il n'y a donc rien à attendre de ce côté ; d'autre part, un échec du Protocole aurait permis aux États-Unis de reprendre la main dans les négociations climatiques... et donc, sans doute, de réduire encore davantage le prix du carbone.

Europe et Amérique

Mais voyons les choses de plus près du point de vue des relations entre les grandes puissances. Contrairement à l'Union Européenne et au Japon, les États-Unis, au niveau fédéral, n'ont guère amorcé le tournant vers les sources d'énergies renouvelable (SER). La part qu'ils consacrent à la recherche sur celles-ci a diminué depuis vingt ans. Cinquante pour cent des centrales électriques US sont alimentées au charbon. Les quatre cinquièmes de la capacité de production électrique dont le pays aura besoin en 2010 ont été installées récemment. Par ailleurs, chacun sait le poids du lobby pétrolier aux États-Unis en général, et dans l'administration Bush en particulier. La situation est certes différente au niveau des États qui composent l'Union : les « renouvelables » assurent plus de 10 % de la production d'électricité en Californie, et neuf États du Nord-Est coordonnent leurs objectifs de réduction des émissions de CO₂ entre eux et avec le Canada voisin (9). Par ailleurs, de nombreuses grandes entreprises, surtout multinationales (Kodak, DuPont, Alcoa...), multiplient les initiatives volontaires, soit par souci d'harmonisation internationale, soit parce qu'elles anticipent

sur des mesures de régulation qu'elles estiment à terme inévitables, soit parce qu'elles craignent de voir des marchés leur échapper, ou pour une combinaison de ces raisons. Mais ces initiatives restent limitées et freinées par l'orientation du pouvoir central, qu'elles visent précisément à infléchir.

De l'autre côté de l'Atlantique, pour une série de raisons qui sont avant tout stratégiques (domination américaine sur les ressources et les marchés pétroliers, dépendance aiguë face aux importations du Moyen-Orient), l'UE a adopté depuis plusieurs années une politique énergétique sensiblement différente, basée sur la diversification des sources et des approvisionnements, ainsi que sur l'accroissement du rendement énergétique. Cette politique ayant connu un certain succès, en particulier dans quelques pays (10), l'UE a aujourd'hui, en matière de SER, une longueur d'avance sur son grand allié et rival d'Outre-Atlantique. Un indicateur suffit à concrétiser la chose : la part des SER dans l'énergie consommée n'est que de 2 % aux États-Unis (11) ; elle est de 6 % dans l'UE et l'objectif des 12 % a été adopté pour 2010...

Le refus obstiné et de plus en plus irrationnel d'une bonne partie de la classe dominante américaine de voir la menace climatique en face est certainement lié à ces enjeux stratégiques dans le secteur de l'énergie. On est sans doute en présence ici d'un bel exemple d'auto-intoxication des consciences par la logique du profit. En tout cas, il est piquant de constater que cette auto-intoxication pourrait jouer en défaveur du capitalisme états-unien. En effet, alors que le protocole devient effectif, et alors qu'un fidèle allié comme Tony Blair considère le changement climatique comme un enjeu majeur pour le G-8, Washington voit petit à petit se concrétiser cette mise en garde, lancée il y a quelques années par un haut responsable de la multinationale américaine DuPont : « Les économies devront s'adapter. Les États-Unis feraient une erreur en s'isolant de ces pressions. Quand la réalité s'imposera, les États-Unis auront plus de retard à rattraper et nos concurrents seront devant nous dans le développement et l'utilisation des technologies douces » (12).

« Une bonne nouvelle pour les entreprises... et pour l'environnement ? »

La donne du poker climatique qui vient de s'achever se présentait donc de la façon suivante. La Russie voulait faire monter les enchères. Les USA voulaient torpiller le Protocole afin de recommencer la négociation sur de nouvelles bases, notamment en incluant d'emblée les grands pays en développement (Chine, Inde, Brésil) dans la première période d'engagement, voire en fixant un prix plafond pour la tonne de carbone. Ils ont échoué. L'UE a fait le forcing, avec un œil sur ses opinions publiques et l'autre sur le marché des technologies propres (13). Elle a gagné. En jetant dans la balance son appui à l'adhésion de la Russie à l'OMC. Et grâce au soutien du grand capital, alléché par les perspectives juteuses sur le marché des technologies propres. Toutefois, face à la suprématie des États-Unis, la partie ne pouvait être que serrée. C'est pourquoi le soulagement transparaît dans des déclarations europatronales comme celle de Digby Jones, directeur-général de la Confédération de l'Industrie Britannique : « La décision de la Russie est une bonne nouvelle pour les entreprises et pour l'environnement » (14). Ouf...

La nouvelle est certainement bonne pour les entreprises en général, qui aspirent à un cadre législatif stable, clair et global au sein duquel planifier leurs investissements à moyen et long terme. Elle est bonne en particulier pour les entreprises européennes. Grâce au retard pris par les États-Unis, Londres a toutes les chances de devenir la capitale mondiale de la régulation du marché du carbone. Grâce au système européen d'échange de droits d'émission, qui entre en vigueur début 2005, cinq mille grandes entreprises de l'UE et quantité de fonctionnaires vont acquérir une expérience précieuse de gestion, de contrôle et de comptabilisation des droits d'émission, et ce dispositif a toutes les chances de servir de modèle au futur système mondial. Grâce au déblocage du protocole, enfin, l'industrie et les services recevront une impulsion significative. Les entreprises

européennes sont bien placées pour en profiter. Éoliennes, installations de cogénération à partir de biomasse, équipements de biométhanisation des déchets ou de production de biocarburant, renforcement des infrastructures côtières, production d'électricité photovoltaïque dans les régions éloignées, missions d'expertises et de consultation : les commandes vont pleuvoir. Comme l'écrit *The Economist* en conclusion de son analyse : « En embrassant Kyoto, l'UE pourrait simplement avoir donné à ses entreprises un avantage dans la course vers l'énergie propre » (15).

Mais la nouvelle est-elle bonne aussi pour l'environnement ? C'est une autre paire de manches. Il semble que des secteurs de la classe dominante soient en train de prendre conscience de la gravité de la situation... et surtout des coûts qui peuvent en résulter. L'évolution est spectaculaire en Grande-Bretagne : le Royaume-Uni s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de 60 % d'ici 2050 et toute une série de travaux d'adaptation au changement climatique sont amorcés, notamment pour faire face au risque d'inondation accru (16). Sous l'influence de son Conseil Consultatif sur le Changement Global (WGBU), l'Allemagne s'oriente elle aussi vers un objectif de 40 % d'ici 2020. Mais, en parallèle à cette prise de conscience, l'emprise des diktats libéraux sur la politique climatique s'accroît. A cet égard, il faut souligner ce paradoxe : sa victoire, l'UE l'a emportée en se ralliant successivement aux principales recettes de Washington. Le marché international des droits d'émission, le mécanisme pour un développement propre (CDM), la prise en compte des absorptions de carbone par les « puits » : tous ces tours de passe-passe néolibéraux ont été imaginés par les négociateurs américains pour diminuer l'effort de réduction des émissions et l'externaliser vers le tiers-monde ou vers les pays en transition. Tous ont été refusés dans un premier temps par l'Union Européenne, qui les a ensuite repris à son compte et mis en pratique. Or, tous ont pour effet de réduire, de ralentir et de pervertir le « petit pas en avant » représenté par Kyoto. A telle enseigne que le Protocole - s'il est respecté intégralement ! - aurait seulement pour effet de réduire de 0,1° C l'augmentation de température d'ici la fin du siècle. Il n'y a pas vraiment de quoi « se préparer à sabler le champagne », comme la commissaire européenne Margot Wallström nous y invite pourtant... (17)

Et maintenant ?

Toutes autres choses restant égales, il est à craindre que cette emprise néolibérale sur les négociations s'accroîtra encore au cours de la nouvelle donne du poker climatique (18). Trop isolés et battus, les USA voudront réintégrer le processus de Kyoto. Trop faible et trop peu cohérente pour assurer seule un leadership mondial, l'UE cherchera à favoriser un rapprochement. Celui-ci n'interviendra pas avant la première période d'engagement, mais il pourrait se concrétiser pour la suivante. Dans ce cadre, l'offensive néolibérale redoublera d'intensité pour faire reculer les aspects positifs du traité (objectifs de réduction chiffrés, échéances, report de l'objectif non-atteint par un pays sur la période suivante, recours malgré tout limité aux « puits » forestiers et autres) au profit d'un « tout au marché » systématique. Un des arguments majeurs invoqué sera la nécessité - sur laquelle UE et USA s'accordent de plus en plus - d'associer les grands pays émergents à la deuxième période d'engagement, mais sans compromettre leur essor économique et social. Au nom de cet objectif « politiquement correct », on verra par exemple s'exercer une pression accrue en faveur de l'expansion sans entraves du « Mécanisme pour un Développement Propre » qui, au-delà de son intitulé ronflant, est surtout un nouvel habillage pour la domination du tiers-monde et l'appropriation de ses ressources. Par ailleurs, le lobby nucléaire tente aussi de profiter de la situation pour remettre sa camelote mortelle sur le marché...

La pression néolibérale accrue va donc aiguïser et compliquer la course de vitesse entre le changement climatique et les moyens de lutte contre celui-ci, ou d'adaptation à ses effets. Selon les climatologues, la stabilisation de la concentration atmosphérique en CO₂ à un niveau non dangereux

pour l'humanité implique de réduire les émissions de 60 % d'ici 2050, afin de demeurer au-dessous de 550 ppmv (19) de CO₂ dans l'atmosphère. Or, le changement climatique aussi accroît sa pression. « Il a fallu 150 ans pour que la concentration atmosphérique en CO₂ passe de 280 à 330 ppmv ; il n'a fallu que trente ans pour passer de 330 ppmv à 380 ppmv. L'an dernier, la hausse de la concentration a atteint le record de 3 ppmv. Ce pourrait n'être qu'un accident, commente le New Scientist. Mais cela pourrait aussi signifier que la capacité des océans et des forêts d'absorber une grande partie de nos émissions est en train d'atteindre un point de saturation » (20). Charles Keeling, pour sa part, défend la thèse de la saturation (21). Selon ce physicien américain, la concentration atmosphérique en CO₂ a brutalement augmenté ces dernières années, sans qu'on note une hausse proportionnelle des émissions. Seule explication possible : à partir d'un certain point, la capacité des écosystèmes d'absorber le CO₂ diminue quand la quantité de CO₂ dans l'air augmente. Autrement dit : le changement climatique a commencé à s'alimenter lui-même (22). Les scientifiques s'attendaient à un tel phénomène, mais à moyen terme. Le fait que cette « rétroaction positive » aurait déjà commencé serait une très mauvaise nouvelle. Cela signifierait que la barre des 450 ppmv serait atteinte en 2030, et celle des 550 ppmv en 2060. Du coup, les « perturbations dangereuses » du climat pourraient intervenir plus vite que prévu (23).

Ainsi, alors que les scientifiques multiplient les cris d'alarme, la logique néolibérale est en train de prouver qu'elle peut faire de la mobilisation contre le réchauffement de la planète un business très rentable. Elle n'a pas encore prouvé - le peut-elle ? - qu'elle est capable de mener cette lutte de façon efficace, coordonnée et rapide, c'est-à-dire en évitant des catastrophes écologiques et sociales majeures.

Notes

1. Pour devenir effectif, le Protocole doit être ratifié par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre. Les États-Unis étant le premier émetteur mondial de ces gaz et le second - la Chine - n'étant pas soumis à engagement, la signature du n° 4 devenait indispensable. Or ce n° 4 est la Russie.
2. Six gaz sont pris en compte : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et trois gaz chlorés ou fluorés. Pour des raisons de facilité, les émissions des six gaz sont exprimées en équivalent CO₂.
3. Pour une présentation d'ensemble de ces mécanismes, lire *Inprecor* n° 491 d'avril 2004.
4. Pour autant, il n'est pas permis de ne faire aucun effort chez soi : les signataires s'engagent à recourir au marché seulement à titre de « complément » aux mesures nationales de réduction.
5. Cette thèse, défendue notamment par Andréi Illarianov, le conseiller économique de Vladimir Poutine, ne tient pas compte du fait que l'économie russe dépense trois à quatre fois plus d'énergie que l'Europe et dix fois plus que le Japon pour produire une unité de PIB (intensité énergétique). La Russie pourrait donc à la fois vendre ses excédents de CO₂ et relancer son économie, à condition de moderniser celle-ci. (Nina Koulikova, RIA-Novosti, cité dans le *Bulletin Chaulou*, octobre 2004).
6. Le charbon est le plus riche en carbone des combustibles fossiles, suivi par le pétrole puis par le gaz naturel.
7. Graphique établi par le Royal Institute of International Affairs, Sustainable Development Program, *Briefing Paper* n° 6.
8. Dix milliards d'euros selon Point Carbon.

9. New Jersey, Connecticut, Delaware, Maine, Massachusetts, New Hampshire, New York, Rhode Island et Vermont ont constitué la Regional Greenhouse Gas Initiative, une sorte de marché régional d'échange des droits couplé à des objectifs de réduction des émissions par les centrales électriques, assez semblable au système européen qui entre en vigueur en 2005 (Point Carbon, 6 octobre 2004). La rumeur circule même que la Californie pourrait se joindre aux signataires de Kyoto (The Economist, 9 octobre 2004)...

10. Suède, Autriche, Finlande.

11. Y compris l'énergie hydroélectrique. Sans celle-ci, la part des SER proprement dite n'est que de 1 %.

12. *Business Week*, 9 avril 2001.

13. Le marché mondial de l'écoindustrie est estimé à 550 milliards d'euros, avec des taux de croissance attendus de 5 % à 8 % dans les pays émergents.

14. *Financial Times*, 1 octobre 2004.

15. *The Economist*, 9 octobre 2004.

16. Deux millions de foyers et cinq millions de Britanniques sont menacés par les risques accrus d'inondation résultant du changement climatique, selon le rapport de l'Office of Science and Technology (OST, 2004, www.foresight.gov.uk/fcd.html)

17. *Le Monde*, 1 octobre 2004.

18. Les négociations pour la période d'engagement 2012-2016 commencent officiellement en 2005.

19. ppmv : « parts par million volume ». 550 ppmv signifie que sur un million de molécules de gaz composant un volume d'air donné, 550 sont des molécules de CO₂. Notons que le Conseil Consultatif sur le Changement Global (WGBU) allemand recommande même l'adoption d'un plafond de 450 ppmv.

20. *New Scientist*, « Kyoto Protocol is just the Beginning », 10 octobre 2004.

21. On appelle rétroaction positive (positive feedback) le type de mécanismes par lequel le changement climatique accélère le changement climatique. Le dégel des terres boréales (parce qu'il libérerait du CO₂) et la diminution de l'absorption du CO₂ par les plantes au-delà d'un certain taux de CO₂ dans l'air sont deux exemples de rétroaction positive.

22. *The Independent*, 13 octobre 2004.

23. L'UNFCCC se fixe pour but d'éviter une « perturbation dangereuse » du climat, sans autre précision quant au « danger » en question.

P.-S.

* Publié dans « Inprecor » n° 498/499 d'octobre-novembre 2004.